

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 04 - 03

Séance du 10 avril 2018

Nombre de Conseillers 33
En exercice : 33
Présents : 28

L'an deux mille dix-huit, le dix avril,

Représentés : 3
Absents excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,
LE VAN DA.

**PROJET D'EXTENSION
DE LA CHAMBRE
FUNERAIRE**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-
JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, SAOUT,
VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis
FERRARA)

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Monsieur Jean-Paul ROCHE (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Stéphanie LEITE et Monsieur
Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180410-DEL20180403-DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

La Commune de Saint-Cyr-sur-Mer dispose d'une chambre funéraire située dans l'enceinte du cimetière communal – RD 559 - Avenue d'Arquier – parcelle DT 102

Le bâtiment existant est une construction ancienne et traditionnelle. Elle est composée :

- d'une salle de préparation de 14.90 m² (partie technique),
- d'un salon de présentation de 12.80 m².
- d'un sanitaire de 1.60 m² ouvert au public est accessible depuis l'extérieur du bâtiment.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur le projet d'extension de la chambre funéraire.

Il s'agit pour cette opération de repenser l'aménagement, les espaces et les volumes des pièces pour affirmer l'effet de quiétude attendu par les utilisateurs lors de l'usage d'un tel bâtiment.

Pour mener à bien son projet, la Commune a dans un premier temps fait réaliser les études préalables suivantes :

- Un relevé topographique de la zone concernée par le projet,
- Un relevé du bâtiment.

Les études et le suivi de cette opération ont été confiés à une équipe de Maîtrise d'œuvre qualifiée.

Le présent projet a pour objet de :

- Créer une deuxième salle de recueillement,
- Optimiser l'espace de préparation,
- Rendre accessible le sanitaire public
- Moderniser l'ensemble.

et plus précisément d'aménager :

- Un salon de présentation 1 de 12.70 m²
- Un salon de présentation 2 de 15.70 m²
- Une partie technique de 26.60 m²
- Un sanitaire accessible
- Une aire de stationnement des véhicules funéraires qui sera réalisée à l'abri du regard des visiteurs, un accès dédié au personnel permettra de relier la partie technique à cet emplacement. La chambre funéraire dispose de trois places de stationnement à proximité immédiate.

Superficie du bâtiment correspondant à 70.3 m² dont 28 m² d'extension.

Monsieur le Maire précise que ce projet d'extension de la chambre funéraire est soumis à autorisation préfectorale après consultation du Conseil Municipal en application de l'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales et avis du Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Dans ce cadre, un dossier de demande d'autorisation pour cette extension a été déposé auprès des services de la Préfecture du Var en date du 28 février 2018, dossier dont le caractère complet a été notifié à la Commune.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180410-DEL20180403-DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet d'extension de la Chambre funéraire de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer qui permettrait ainsi de répondre aux besoins actuels.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable sur l'extension de la Chambre funéraire de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Demande à Monsieur le Maire de faire connaître au Préfet du Var l'avis favorable du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

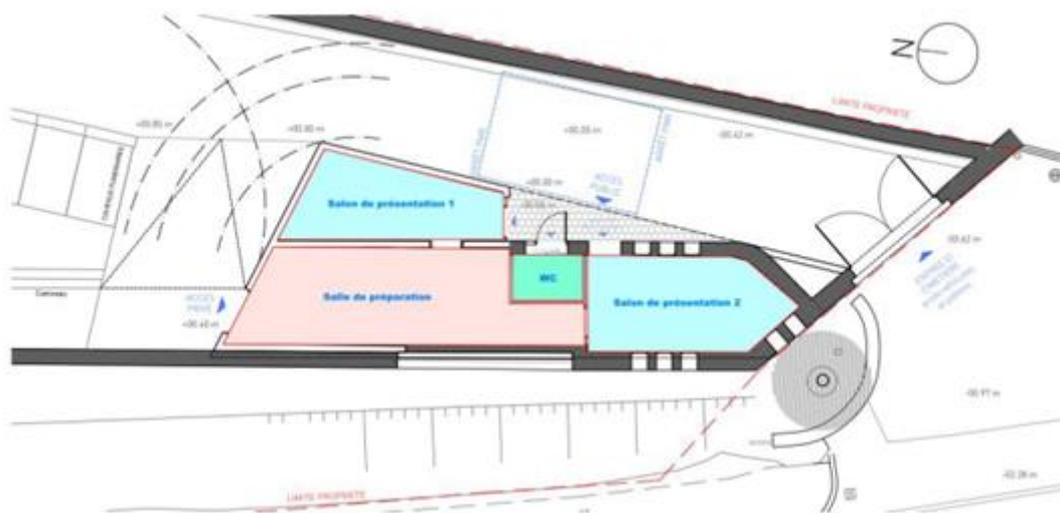
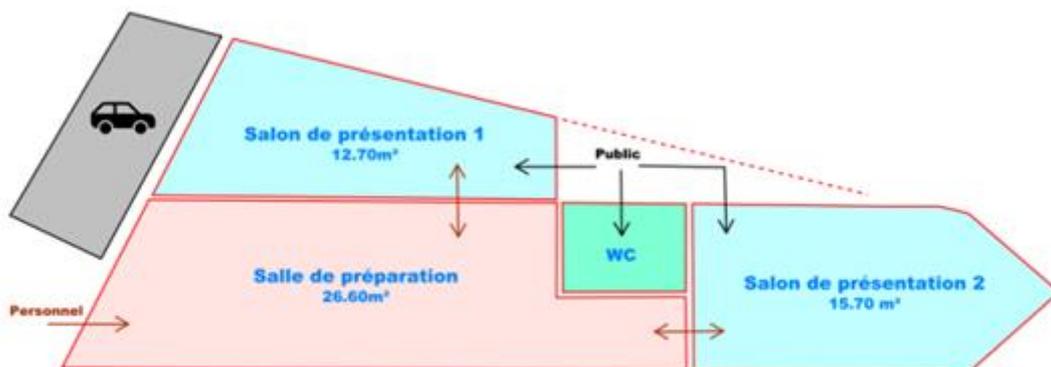
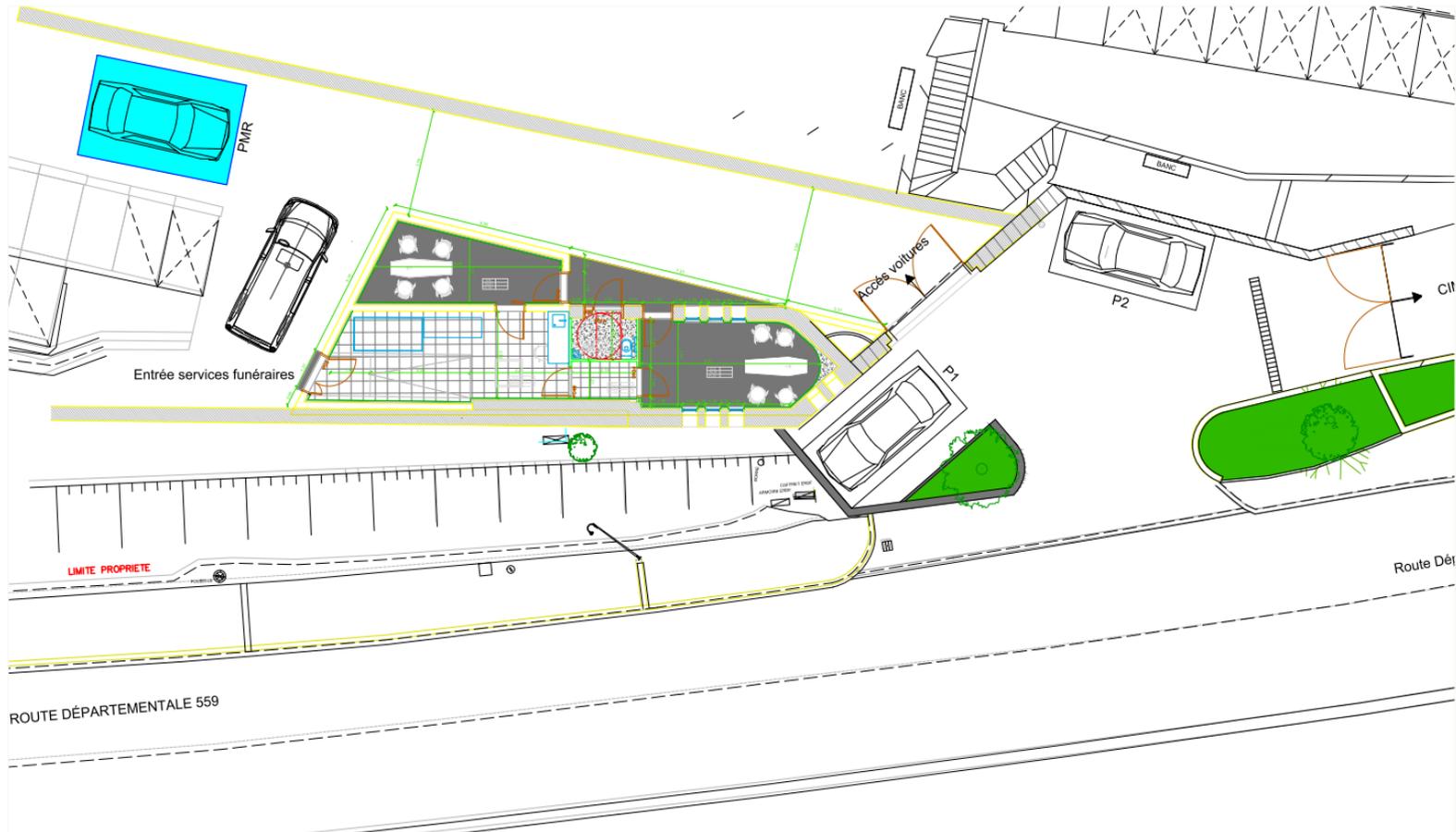


Schéma d'organisation spatiale :



Extension de la chambre funéraire - Plan stationnement



Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180410-DEL20180403-DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018